Ville de
Mont-Joli

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le conseil de la Ville de Mont-Joli statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 19 août 2019 à 20h à l'Hôtel de Ville, sur deux (2) demandes de dérogations mineures.

NATURE ET EFFET DES DÉROGATIONS DEMANDÉES

1. **Monsieur Marien Bernier, 1277, rue Julien-Bouchard**

Monsieur Bernier a déposé une demande de dérogation mineure afin d'implanter une piscine hors-terre à 1,20 mètre de la limite latérale de terrain au lieu des 2 mètres exigés au règlement de zonage 2009-1210.

Que l'effet de cette dérogation, si elle était accordée par le conseil, permettrait l'implantation d'une piscine privée à 1,20 mètre de la ligne latérale de terrain.

2. **Fonds Immobilier Champlain, 57, avenue de L'hôtel-de-Ville**

Le Fonds Immobilier Champlain a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un agrandissement de 8 étages, l'aménagement d'un stationnement ayant un ratio de 0,35 stationnement par chambre ou logement au lieu des 6 étables autorisés et du ratio de 0,2 par chambre et de 0,7 par logement tel qu'exigé par le règlement 2009-1210.

Que l'effet de cette dérogation, si elle était accordée par le conseil, permettrait la construction d'un bâtiment de 8 étages et d'un ratio de 0,35 stationnement par chambre ou logement.

Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h et 12 h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi, le quatrième jour (4e) jour du mois de juillet 2019 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Kathleen Bossé, OMA
Greffière